C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4151-2021

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR – CAUSE TARIFAIRE 2021-2022

ÉNERGIR S.E.C.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

RÉPONSE DE SÉ-AQLPA À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1 D'ÉNERGIR SUR LE MÉMOIRE RELATIF À SA CAUSE TARIFAIRE 2021-2022

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie
André Bélisle
Me Dominique Neuman, LL.B., Procureur

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 9 août 2021

RÉPONSE DE SÉ-AQLPA À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1 D'ÉNERGIR SUR LE MÉMOIRE RELATIF À SA CAUSE TARIFAIRE 2021-2022

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie
André Bélisle
Me Dominique Neuman, LL.B., Procureur

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 9 août 2021

RÉFÉRENCE :

i) Pièce C-SÉ-AQLPA-0013, page 41 :

> *« Nous recommandons à la Régie de l'énergie, dans son appréciation du revenu requis d'Énergir en 2021-2022, de tenir compte du fait que le retour progressif à une forme de travail hybride semble une possibilité réelle dont le budget des charges (et ultimement des investissements) d'Énergir devrait tenir compte. Le contexte de la relance économique, ou les entreprises chercheront à réduire leurs coûts, constitue un environnement idéal au déploiement de ce type d'économie. »*

DEMANDE 1.1 D'ÉNERGIR À SÉ-AQLPA :

Veuillez préciser la nature des ajustements (à la hausse ou à la baisse) qui devraient être faits au revenu requis 2021-2022 d'Énergir en spécifiant les postes budgétaires visés.

RÉPONSE 1.1 DE SÉ-AQLPA À ÉNERGIR :

Nous traitons ci-après d'abord des charges, puis des investissements.

1. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Ainsi, en premier lieu, le passage vers un mode de travail hybride nécessitera de multiples modifications des **charges d'exploitation**, certaines à la hausse (notamment le remboursement de certaines dépenses à domicile du personnel) d'autres à la baisse

(notamment la réduction des déplacements et de certains frais de bureau), mais nous croyons que le solde sera à la baisse sauf peut-être certains coûts de transition non récurrents. Il s'agira d'un ajustement complexe. Or pour 2021-2022, les charges d'exploitation, aux fins du revenu requis tarifaire d'Énergir, sont déjà fixés par une formule paramétrique d'allégement réglementaire conformément à la Décision D-2019-028, parag. 38, avec la modification apportée par la Décision D-2019-141, parag. 382, le tout tel qu'exposé par la pièce B-0070, Énergir-N, Doc. 9, page 1. Vu la complexité des modifications aux charges d'exploitation résultant du passage au travail hybride et vu que la Régie a déjà décidé d'estimer les charges d'exploitation de 2021-2022 de façon paramétrique, nous ne croyons pas qu'il soit réaliste ni même possible d'apporter ces modifications au calcul du revenu requis de 2021-2022. Énergir devra toutefois être prête à apporter ces changements lors du *« rebasing »* de l'estimation de ces charges aux fins du calcul du revenu requis de 2022-2023.

Le *Conseil du patronat du Québec (CPQ)*, dans son Guide sur le passage au télétravail hybride, énonce :

> *Après plus d'un an de télétravail, bien des employés ne sont pas prêts à revenir travailler à temps plein au bureau de leur employeur. Selon un sondage de KPMG [1] , 71 % des Canadiens* ***souhaitent voir le modèle hybride devenir la nouvelle norme dans les entreprises****. […]*
>
> *Le déconfinement est le moment parfait pour les entreprises de* ***repenser l'organisation du travail****. Certes, elles auront à surmonter plusieurs défis, notamment en matière de* ***communication*** *et de* ***gestion de personnel****. Cependant, avec les bons outils et un peu de planification, elles y arriveront.*
>
> **CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC**, *Quels sont les défis du modèle hybride et comment les surmonter ?*, 11 juin 2021, https://guideteletravail.quebec/travail-hybride-defis-solutions/ . Souligné en caractère gras par nous.

[1] **KPMG**, *Retour au bureau : le modèle hybride séduit les Canadiens*, 19 mai 2021, https://home.kpmg/ca/fr/home/media/press-releases/2021/05/canadians-like-hybrid-model-concept-workplace-reboot.html .

> *[…] outre les mesures sanitaires qui guideront encore selon toute vraisemblance notre quotidien,* ***ce retour risque fort bien de se définir par une formule mixte de travail en présentiel et à distance, de chez soi****.*
>
> *L'implantation d'une politique claire énonçant votre vision de l'exécution du travail et encadrant ce nouveau mode de fonctionnement est donc de mise. […]*
>
> *La politique devrait prévoir* ***qui assumera les coûts relatifs à l'acquisition et à l'entretien des outils de travail, notamment l'ordinateur, l'imprimante, le papier, l'abonnement Internet ou encore l'électricité****.*
>
> **CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC**, *Le retour à l'anormal/télétravail hybride: ce que votre politique doit aborder*, 26 juillet 2021, https://guideteletravail.quebec/preparer-employes-retour-bureau/ . Souligné en caractère gras par nous.

2. LES AUTORISATIONS 'INVESTISSEMENTS ET LES AJOUTS À LA BASE DE TARIFICATION

Quant aux **investissements** de la catégorie *Installations générales* (en espaces de bureau, équipements et véhicules) et en *Actifs intangibles de développement informatique*, il s'agira pour Énergir de planifier dorénavant ces investissements d'une manière qui tienne compte du passage des employés à un mode de travail hybride, lequel en principe devra réduire les coûts de tels actifs à l'exception de certains coûts de transition non récurrents.

Hydro-Québec mentionne que sa nouvelle politique de télétravail hybride s'inscrit dans le cadre d'une **stratégie immobilière** (*Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec inc. (SPIHQ)* c. *Hydro-Québec*, 2021 QCTAT 3113, http://t.soquij.ca/Xp3f7, parag. 30 et 33).

Le *Conseil du patronat du Québec (CPQ)*, dans son Guide sur le passage au télétravail hybride, énonce à ce sujet :

> *Avec le travail hybride,* ***le partage de bureau*** *entre les membres du personnel deviendra essentiel pour assurer le bon fonctionnement des activités dans plusieurs organisations.*
>
> **CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC**, *Qu'est-ce que le travail hybride ? Voici une définition !*, 12 juillet 2021, https://guideteletravail.quebec/definition-travail-hybride/. Souligné en caractère gras par nous.

> *Pour d'autres entreprises, le passage au télétravail a engendré des coûts importants. « **Les logiciels de gestion coûtent cher et on a dû changer nos systèmes informatiques pour se protéger des tentatives d'hameçonnage, sans oublier de souscrire à des assurances supplémentaires** », témoigne Josée Dufour, présidente du Groupe Axiomatech, spécialisé dans la gestion du capital immobilier des entreprises dans les secteurs industriels, institutionnels et commerciaux.*
>
> *Elle estime néanmoins que le télétravail a permis à son entreprise d'accélérer le virage informatique, gage de sa compétitivité future.*
>
> **CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC**, *Le télétravail est-il fait pour vous ?*, 4 février 2021, https://guideteletravail.quebec/le-teletravail-est-il-fait-pour-vous/ . Souligné en caractère gras par nous.
>
> Un autre enjeu notable du mode hybride soulevé par le site talkspirit est le partage de l'information entre les employés à distance et en présentiel. **Comment faire en sorte qu'ils aient tous accès aux mêmes données en temps réel?** *[…]*
>
> Les employés qui transportent un ordinateur plusieurs fois par semaine entre le bureau et la maison **sont plus susceptibles de compromettre la confidentialité des données de leur employeur**.
>
> **CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC**, *Quels sont les défis du modèle hybride et comment les surmonter ?*, 11 juin 2021, https://guideteletravail.quebec/travail-hybride-defis-solutions/ . Souligné en caractère gras par nous.

Nous constatons à ce sujet que **les mises en service d'Énergir (ajouts à la base de tarification)** en *Installations générales* et en *Actifs intangibles de développement informatique* prévus en 2021-2022 sont déjà à la baisse par rapport aux investissements en *Installations générales* et en *Actifs intangibles de développement informatique* tant autorisés que réels-estimés de 2020-2021, selon la pièce B-0043, Énergir L, Doc.2, page 2. Mais l'on ignore si cette baisse est liée ou non au passage au travail hybride.

De même la justification des **demandes d'autorisation de nouveaux investissements d'Énergir en 2021-2022** en *Installations générales* n'indique pas, à première vue, que ceux-ci aient été modifiés afin de tenir compte du passage des employés à un mode de travail hybride, mais nous notons bien la légère hausse du budget demandé en 2021-2022 pour les *Actifs intangibles de développement informatique* pour selon la pièce B-0044, Énergir-L, Doc. 3, pages 23-24.

Il y aura donc lieu de vérifier en audience si ces investissements et ajouts à la base de tarification tiennent ou non déjà compte du passage au travail hybride et, dans la négative, d'examiner s'ils devraient être revus (à la hausse transitoirement puis à la baisse par la suite) afin d'en tenir compte.

3. POUR DES SÉANCES DE TRAVAIL

En suivi du présent dossier, des **séances de travail** pourraient aussi être souhaitables avant la cause tarifaire 2022-2023 d'Énergir afin d'examiner les modifications aux **charges d'exploitation**, aux **investissements** et aux **ajouts à la base de tarification** que requiert le passage au travail hybride.